

Distr.
RESTREINT

TIM/EFC/WP.1/SEM.46/2
12 mai 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

COMITE MIXTE FAO/CEE/OIT DE LA TECHNOLOGIE, DE LA GESTION ET DE LA FORMATION FORESTIERES

Séminaire sur les formations professionnelles présentant des difficultés de réalisation,

La Bastide_des_Jourdans (France), 20_24 avril 1998

RAPPORT

(tel qu'il a été approuvé par le séminaire)

Introduction

1. Le séminaire sur les formations forestières présentant des difficultés de réalisation s'est tenu à La Bastide_des_Jourdans (France), du 20 au 24 avril 1998. Il était organisé sous les auspices du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières. Il était accueilli par le Centre forestier de la région Provence_Alpes_Côte d'Azur et avait été organisé avec l'appui actif du Ministère de l'agriculture et d'institutions du secteur forestier privé et public, tant nationales que de la région Provence_Alpes_Côte d'Azur. Y participaient des représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Danemark, Etats_Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays_Bas, Portugal, Roumanie, Royaume_Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

GE.98- (F)

2. Au nom du Centre forestier, M. A. Gutierrez (France), Président du Conseil d'administration, a accueilli les participants et a ouvert le séminaire. Les participants ont également entendu des allocutions de M. M. Delagarde, du Ministère français de l'agriculture, de M. J. Zunino, de la Fédération nationale des industries du bois, de M. P. Ollivier, Président_directeur général de SOFOEST, et de M. F. Arniaud, maire de La Bastide_des_Jourdans. Tous les

intervenants ont souligné le rôle fondamental de la formation pour améliorer la compétitivité, la gestion durable des forêts, la sécurité du travail et la protection de l'environnement. Il était essentiel pour le développement du secteur forestier de surmonter les obstacles qui empêchaient d'atteindre des agents importants du secteur forestier, comme les entrepreneurs forestiers et les petits propriétaires, et de trouver les moyens d'assurer à ces groupes une formation et des services de vulgarisation.

Adoption de l'ordre du jour (point 1)

3. L'ordre du jour provisoire, tel qu'il figurait dans le document TIM/EFC/WP.1/SEM.46/1/Add.1 a été adopté.

Election du bureau (point 2)

4. M. J._B. Carreau (France) a été élu président. Les animateurs de débat ci_après ont été désignés :

Point 4 : M. J. Dewar (Royaume_Uni)

Point 5 : M. E. Kastenholz (Allemagne)

Point 6 : Mme D. Wästerlund (Suède)

Point 7 : M. M. Astier (France)

Introduction générale (point 3)

5. A titre d'introduction au séminaire, deux documents ont été présentés. M.H. Petit (France) a présenté un document qu'il avait rédigé conjointement avec M.J._P. Laurier, sur l'évolution, la situation actuelle et les perspectives de la formation aux opérations forestières mécanisées en France, et MM. J. Begus et Medved (Slovénie) ont présenté un document intitulé "Vulgarisation dans le domaine des techniques forestières à l'intention des propriétaires privés de forêts de petite superficie en Slovénie".

6. Pendant la discussion sur son document, M. Petit a précisé que, si l'on constatait une capacité de formation excédentaire pour les conducteurs de machines, le nombre de conducteurs formés était en revanche toujours insuffisant. La surcapacité tenait à son avis principalement à une dispersion des efforts. Un trop grand nombre d'établissements avait été créé à l'initiative des 22 régions françaises, et il n'y avait quasiment pas ou même aucune coordination et coopération entre eux. Il a également fait observer que les résultats de ces formations étaient modestes puisque environ 60 % seulement des personnes qui avaient suivi une formation trouvaient un emploi dans le secteur forestier. Des failles dans la sélection des candidats à la formation et le fait que, bien souvent, l'emploi indépendant ou la création d'une entreprise n'était pas réalisable immédiatement après avoir achevé la formation expliquaient en partie cette insuffisance. Les résultats de la formation ont été évalués en détail à l'aide de profils de compétences qui avaient été mis au point en coopération étroite avec les clients et les constructeurs de machines.

7. MM. Begus et Medved ont fait observer que les niveaux assez élevés de compétence en foresterie constatés dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès des propriétaires forestiers privés en Slovénie étaient peut-être dus au système de questionnaires à choix multiple qui était appliqué. Si les chiffres absolus étaient peut-être trop optimistes, les chiffres relatifs pour des éléments tels que les matières, la dimension des propriétés forestières etc., n'en étaient pas moins valables. Des recherches approfondies sur les propriétaires forestiers privés avaient été menées à bien ces dernières années par l'Institut de recherches forestières en collaboration étroite avec le Service des forêts.

Intégration de la dimension "environnement" dans la formation (point 4)

8. Au titre de ce point, les participants ci-après ont présenté des documents :

M. O. Raemy (Suisse)	Formation professionnelle et environnement
M. J. Bartoska (Slovaquie)	Formation professionnelle et enseignement destinés aux exploitants des forêts privées et communales en Slovaquie
M. S. Vieban (France)	La formation du personnel, élément essentiel à l'efficacité du système de gestion de l'environnement des entreprises d'exploitation

9. Au cours du débat, M. Raemy a fait observer que les normes en matière de protection de l'environnement allaient probablement être de plus en plus traitées au niveau national plutôt qu'au niveau cantonal et que la formation à l'environnement deviendrait obligatoire comme l'était déjà la formation à la sécurité du travail. L'exposé de M. Vieban a été débattu longuement lors de la visite d'études du mardi 21 avril 1998 (voir annexe I).

Les difficultés matérielles d'accès à la formation (point 5)

10. Au titre de ce point, les participants suivants ont présenté des documents :

M. B. Guay (France)	Obstacles rencontrés dans les stratégies pour le développement des forêts privées
M. R. Andersson (Suède)	Analyse des groupes cibles en vue de concevoir des formations forestières à l'intention des groupes difficiles à atteindre
Mme H. Charpentier (France)	Modalités de financement de la formation et limites pour ce qui est de la formation forestière
M. G. Gaboriaud (France)	Formation des ouvriers temporaires par des inspections sur place
M. J. Morat (Allemagne)	Possibilités de formation pour les entrepreneurs forestiers en Allemagne : Pourquoi les groupes visés ne manifestent-ils pas d'intérêt ?
M. M. De Waubert et Mme P. Lachaud (France)	Comment l'industrie forestière peut accompagner les entrepreneurs jusqu'à la formation supérieure : problèmes, mesures prises, résultats...
M. S. Grulois (France)	Les cellules conseil : une démarche originale pour améliorer les performances des petites entreprises d'exploitation forestière et développer leur formation

11. M. Guay a souligné que l'expansion des forêts dans la région était tolérée plutôt que voulue par les propriétaires forestiers privés car ce développement se faisait par l'établissement spontané d'arbres sur des terres agricoles abandonnées. Les futurs propriétaires étaient souvent particulièrement mal préparés à leur rôle car ils avaient tendance à être exclus de la gestion jusqu'à ce qu'ils aient véritablement hérité la propriété. Si la faible qualité du bois et les taux insuffisants de peuplement faisaient qu'il n'y avait guère d'incitation économique à l'aménagement des forêts, le développement du tourisme et des activités de loisirs en dehors de la saison des feux de forêts présentait en revanche un potentiel considérable en tant que source de revenu. Interrogé sur les résultats du programme de formation à l'intention

des ouvriers saisonniers, M. Gaboriaud a indiqué que dans les deux tiers des cas des résultats positifs avaient été constatés, notamment une diminution de la rotation des ouvriers et des attitudes positives de la part des contremaîtres. Pour le tiers restant, la formation avait entraîné une frustration parce que les entreprises n'offraient pas les conditions nécessaires pour mettre en pratique les compétences acquises.

12. Mme Charpentier a précisé que le manque de ressources visait les ressources par entreprise. La rotation entre les affiliés pouvait permettre de satisfaire la demande à 80 %. L'Union européenne avait fait de la formation l'une des priorités absolues et l'Association européenne de l'industrie du bois examinait actuellement les possibilités d'utiliser les ressources allouées au secteur forestier et avait entrepris d'évaluer les besoins. Mme Lachaud a confirmé que l'expérience de la formation sous la direction du secteur industriel avait été très bonne et que le centre de formation de son entreprise était officiellement reconnu. Pour des raisons de frais généraux, les entrepreneurs qui avaient réussi leur formation ne pouvaient pas être employés directement.

13. Un participant ayant émis l'idée que les pressions exercées par les groupes écologiques en Allemagne pouvaient aboutir à obliger les entrepreneurs à obtenir des sortes de "cartes vertes" certifiant qu'ils avaient des connaissances en matière de protection de l'environnement, M. Morat a répondu en réaffirmant que la cause profonde du faible intérêt manifesté par les entrepreneurs pour la formation était l'absence de sécurité de l'emploi et, par conséquent, l'impossibilité d'avoir l'assurance que l'investissement dans la formation pouvait un jour être récupéré. D'après un participant, il n'y avait peut-être pas vraiment de contradiction entre l'expérience décrite par M. Morat et celle qui avait été décrite par Mme Lachaud et le problème rencontré en Allemagne pouvait être surmonté s'il se dégagait un consensus entre tous les acteurs du secteur forestier. M. Grulois a expliqué que les centres d'orientation étaient financés avec l'aide de l'Union européenne par l'intermédiaire soit d'associations locales soit des autorités régionales. Son document a été débattu plus en détail lors de la visite d'études du mardi 21 avril 1998 (voir annexe I).

La conception de la formation en réponse à des besoins professionnels exprimés (point 6)

14. Les participants ci-après ont présenté des documents au titre de ce point :

M. P. Lejaille (France)	Le plan actuel de formation professionnelle en France et son utilisation par la FAFSEA à l'intention des ouvriers de l'industrie du bois
MM. A. Luloff, G. Bridge et W. Elmendorf, ressources naturelles	Atteindre les groupes cibles ne participant pas traditionnellement à la planification et à la (Etats_Unis) gestion des
MM. W. Buysse et F. Vaes	Atteindre les propriétaires forestiers privés (Belgique) et les entreprises forestières dans la région flamande de la Belgique
M. V. Lindh (Suède)	Elaboration conjointe de programmes de formation et de matériel didactique pour la formation professionnelle dans le secteur forestier européen
M. J. Dewar et Mme H. Course (Royaume_Uni)	Certificats de reconnaissance professionnelle pour les exploitants de machines forestières automotrices
M. J._L. Ferron (France)	La formation des entrepreneurs forestiers dans la région du Limousin : l'expérience d'INTERBOIS_Limousin
M. J._Y. Charvin (France)	Elaboration d'une politique commune pour les autorités et les secteurs

	professionnels
M. I. Nordansjo (Suède)	Vulgarisation et transfert de technologie à Skogforsk
MM. C. Salvignol et	La réponse, par la démonstration, à des objections
P. Prince, (France)	qui ne sont que des prétextes
M. P. Descombes (France)	FLEXIFORM _ Des outils d'autoformation adaptés à la profession
M. V. Bainville (France)	Evaluation de la formation : des intentions aux réalisations
M. G. Stockquert (France)	L'analyse des risques du travail et des conditions de travail à partir d'un accident du travail en foresterie _ les techniques vidéo au service de la prévention.

15. A la question de savoir ce qui pouvait être fait pour inciter les forestiers à s'intéresser davantage aux gens, M. A.E. Luloff a répondu que le principal obstacle n'était pas un manque d'intérêt pour les gens en soi, mais peut-être une certaine inaptitude, chez les forestiers, à communiquer de façon claire et efficace. Selon lui, on ferait un pas décisif dans cette direction en intégrant dans l'enseignement forestier les sciences sociales, lesquelles viendraient s'ajouter à l'économie.

16. Interpellé au sujet de la lenteur et du coût des efforts déployés pour atteindre les entrepreneurs et les petits propriétaires forestiers, M. Buisse a soutenu que l'on n'avait pas le choix. Pour assurer une gestion durable des forêts, la seule solution, autre que la formation, la vulgarisation et l'organisation, était l'expropriation, option politiquement inacceptable. Il fallait compter à peu près cinq ans pour que les investissements commencent à produire leurs résultats, mais il ne doutait pas qu'avec le temps les effets multiplicateurs amélioreraient sensiblement le rendement des investissements consentis. Concernant les méthodes de persuasion des propriétaires forestiers, il a souligné le rôle essentiel des agents de vulgarisation et conseillers locaux. Les résultats dépendaient dans une large mesure de l'aptitude de ces intervenants à établir un bon rapport avec les groupes cibles et de gagner leur confiance.

17. Lors de la discussion sur sa communication, M. J. Dewar a expliqué que la classification qui avait été adoptée pour les machines et les qualifications fournissait un éventail homogène sans être trop étroite, tout en tenant compte des énormes disparités entre machines et qualifications exigées des opérateurs. Il serait facile de prendre en considération l'innovation dans les domaines de la technologie ou de l'organisation du travail. S'agissant du coût de l'homologation des qualifications, il était trop tôt pour donner des chiffres précis. Soulignant que la plupart des opérateurs avaient une expérience solide et que nombre d'entre eux étaient déjà compétents, il a précisé que le coût serait faible dans leur cas. Dans celui des opérateurs qui auraient besoin d'une formation conséquente pour réussir aux épreuves, le coût risquait d'être considérable. M. Dewar a indiqué aussi que l'on avait tiré les enseignements de l'introduction, entreprise précédemment, de l'homologation des qualifications des opérateurs de tronçonneuses. Dans le cas des conducteurs de machines, on avait fait participer tous les acteurs dès le départ et une bonne communication avait prévalu tout au long du processus, ce qui se soldait par une bonne acceptation. L'homologation des qualifications ne correspondait pas à une prescription légale, mais n'était pas un critère juridique, elle était obligatoire pour les entrepreneurs travaillant pour la Commission des forêts et les autres entités faisant appel aux services d'entrepreneurs se trouvaient poussées à suivre le mouvement. On a souligné que des associations d'entrepreneurs et des organismes de formation d'Irlande et de Suède étaient également parties prenantes dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne et que l'expérience pourrait être reproduite.

18. M. J.Y. Charvin s'est inscrit en faux contre l'observation selon laquelle le programme de formation ciblée excluait les centres de formation. En fait, ceux-ci y étaient partie prenante, mais l'accent était mis sur la participation et l'engagement des utilisateurs et des principaux bénéficiaires de la formation. Les modules de formation à distance dans le cadre de ce programme étaient établis en coopération avec des partenaires en Allemagne, en Finlande et au Royaume-Uni, mais leur contenu et leur présentation variaient considérablement. Pour l'heure, ce matériel se présentait

toujours sous la forme traditionnelle de documents imprimés.

19. M. Descombes a informé les participants que le CD_ROM sur l'évaluation économique des investissements était disponible dans plusieurs langues, dont l'allemand, l'espagnol et le français, et qu'il pourrait être facilement adapté et traduit dans d'autres langues. Il serait mis en vente à l'automne 1998 au prix de 550 à 600 FF. Il a précisé aussi que ce CD_ROM n'était pas conçu pour servir de programme de comptabilité à l'intention des entrepreneurs forestiers, mais comme un outil destiné à les aider à prendre des décisions concernant par exemple l'achat de matériel, l'embauche d'une main_d'oeuvre supplémentaire ou le lancement d'une activité nouvelle. Un trait particulièrement intéressant de ce programme était la prise en compte des répercussions de tels investissements sur l'économie de toutes les autres activités.

20. On a procédé à la démonstration de deux autres outils de formation : une base de données interactive sur CD_ROM à l'intention des petits propriétaires forestiers, mise au point par l'association des propriétaires forestiers de la région Provence_Alpes_Côte d'Azur, et un simulateur de formation destiné aux conducteurs de machines de bûcheronnage et utilisant des images virtuelles interactives, conçu par le Centre forestier de Velet et l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers de Bourgogne (se reporter à l'annexe II pour une description plus complète).

21. A l'issue de la présentation du simulateur de formation, plusieurs orateurs ont fait observer que la formation sur simulateur était un complément à la formation sur machines réelles et qu'elle ne saurait s'y substituer. Les concepteurs avaient coopéré étroitement avec des conducteurs de machines de bûcheronnage pour valider chacun de leurs paramètres. Dix types différents de peuplements y étaient pris en compte ainsi que diverses conditions météorologiques telles que brouillard et chutes de neige. Les simulateurs accélèrent sensiblement les premières phases de l'apprentissage. En Bourgogne, un stage de 60 heures à l'intention des conducteurs de machines de bûcheronnage avait été validé par le Ministère de l'agriculture. Le coût de la formation sur simulateur, par groupes de quatre personnes, ne dépassait pas 100 FF par heure et par stagiaire. Selon les concepteurs, la reconstitution des conditions de travail sur ce simulateur était meilleure que sur d'autres types de matériel qui avaient été présentés à la foire forestière d'Elmia en 1997, ce paramètre étant rudimentaire sur les modèles PC. On pourrait faire un bon pas en avant en combinant le simulateur français à un modèle suédo_canadien qui intégrait particulièrement bien les paramètres physiques.

22. Les coûts de mise au point de ce prototype avaient été d'environ trois millions de francs français. Il n'existait pour l'heure aucun projet concret de production commerciale de ce simulateur car aucune des institutions participantes n'avait été investie d'un tel mandat ni n'était dotée de la capacité de fournir l'appui nécessaire, mais on pouvait envisager un octroi de licence à un fabricant. En France, la demande de formation était beaucoup plus importante pour les conducteurs de débardeuses que pour les conducteurs de machines de bûcheronnage, mais la solution actuelle _ débardeuses semi_stationnaires sur circuit de formation _ était jugée satisfaisante.

23. MM. Salvignol et Prince ont indiqué que le Centre de formation était en passe d'obtenir pour la formation une homologation de qualité ISO 9001. Les participants ont été informés aussi que la validation des qualifications n'était pas une obligation légale au Royaume_Uni et en Irlande et qu'elle n'avait pas abouti à une réduction des primes d'assurance_accident au Royaume_Uni.

24. M. Stoquert a précisé que le film vidéo sur la sécurité du travail servait principalement à faire comprendre aux stagiaires que les accidents n'étaient pas un fait du hasard mais plutôt le résultat de relations de cause à effet qui pouvaient être cernées et que c'était là que se situait la base de la prévention.

La réalisation de la formation (point 7)

25. Au titre de ce point, les participants suivants ont présenté des documents :

M. B. Hudson (Royaume_Uni)	Formation des exploitants forestiers au Royaume_Uni
MM. B. Cugnet et D. Pischedda	La formation aux métiers du câble au Lycée de Poisy _ instrument pour la gestion durable des forêts
M. O. Wettmann (Suisse)	L'entreprise forestière productive et sûre
Mme Gun Lidestav et	Formation des propriétaires forestières
Mme Dianne Wästerlund	en Suède

26. Au cours du débat, Mme Lidestav a expliqué qu'il y avait peu de différences de contenu entre les cours destinés exclusivement aux femmes propriétaires forestières et ceux où la participation était masculine ou mixte. Les cours expressément organisés pour les femmes servaient essentiellement à diminuer les obstacles psychologiques pour les femmes propriétaires forestières. Une fois que des relations de confiance avaient été établies, elles participaient sans difficultés à des cours de vulgarisation réguliers.

27. Les communications libres ci-après n'ont pas pu être présentées au titre du point 7 de l'ordre du jour faute de temps mais ont été incluses dans les actes du séminaire :

MM. K. Huse, G. Myklestad, et F. Brevig (Norvège)	Activité forestière _ un exemple norvégien de système national d'éducation permanente et de service de vulgarisation
M. J. Suonheimo (Finlande)	Formation et vulgarisation en foresterie en Finlande _ Défis pour l'avenir
M. H. Becker_Larsen (Danemark)	From barrier to career?! _ Projet sur la nécessité de qualifications et de formations nouvelles des manoeuvres forestiers

Groupes de travail (point 8)

28. Trois groupes de travail ont été établis. Leurs conclusions ont été présentées en séance plénière. Les travaux des groupes sont résumés dans l'annexe III du présent rapport.

Groupe 1	L'établissement d'un réseau international de centres de formation forestière
Groupe 2	Atteindre les propriétaires forestiers privés
Groupe 3	Formation des entrepreneurs forestiers

Conclusions et recommandations (point 9)

Conclusions

29. Dans quasiment tous les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, les entreprises forestières et les petits propriétaires forestiers privés sont des groupes pour lesquels il est difficile de réaliser une formation, comme l'illustre également la très faible représentation de ces groupes au séminaire. C'est là une question très préoccupante parce que dans la plupart des pays les deux groupes ont un rôle essentiel à jouer pour assurer l'exploitation durable d'une forte proportion de la superficie totale du massif forestier. Cela est vrai pour les fonctions écologiques et sociales de la forêt et l'est encore plus pour les fonctions économiques, en particulier dans les zones rurales qui n'ont guère d'autres sources d'emplois et de revenus.

30. Il existe un grand nombre d'initiatives qui visent à atteindre ces deux groupes par la formation et la vulgarisation mais, d'une façon générale, l'intérêt suscité par ces efforts n'est pas très grand. Les causes profondes et par conséquent les solutions possibles peuvent être très semblables dans la plupart des pays.

31. La méconnaissance des groupes visés est une limitation majeure. Le peu d'information qui existe a généralement un caractère descriptif et ne renseigne guère sur les valeurs et les attentes des entreprises et des propriétaires forestiers, sur leurs difficultés et leurs besoins. Parallèlement, il est évident que les groupes cibles ne sont en aucune manière homogènes et ont des besoins très différents en matière d'informations et de compétences. Il n'existe guère de communications réciproques entre ceux qui dispensent des services de formation et de vulgarisation et ceux qui en bénéficient et les groupes visés ne participent pas assez à l'évaluation des besoins. Des méthodes d'évaluation qui pourraient convenir, bien qu'étant largement utilisées dans le domaine des sciences sociales, ne sont pas bien connues dans le secteur forestier et sont rarement appliquées.

32. De plus, les prestataires de services de formation et les groupes visés sautent souvent les phases pendant lesquelles il s'agit de sensibiliser aux problèmes, de gagner la confiance et d'établir des rapports, qui sont pourtant cruciales. Il faut parfois plusieurs années avant que ces phases ne soient vraiment achevées. En conséquence, le contenu de la formation et de la vulgarisation ainsi que la façon dont elles sont assurées ont tendance à être conçus en fonction des critères du prestataire de services plutôt que du bénéficiaire, ce qui est regrettable parce qu'en général la demande de formation et de vulgarisation augmente fortement quand les groupes bénéficiaires ont une expérience positive.

33. Les cours de formation de type scolaire qui sont privilégiés actuellement ne sont peut-être pas le mode d'approche le plus efficace. Il existe une gamme étendue de possibilités _ notamment l'autoformation, le téléenseignement, la formation en entreprise et la formation individuelle avec un moniteur _ qui peuvent compléter ou même remplacer la formation de type scolaire. Les nouvelles techniques d'information offrent d'autres possibilités pour atteindre le maximum de personnes et assurer une formation : Internet, les CD_ROM interactifs et les chaînes de télévision cryptées. Malgré les insuffisances de l'évaluation des besoins, de la conception de la formation et les difficultés rencontrées pour atteindre les groupes visés par la formation qui ont été notées plus haut, un certain nombre de méthodes ont été mises en pratique avec succès ces dernières années, encore qu'à une échelle limitée.

34. Pour la formation des entrepreneurs, ces stratégies nouvelles peuvent par exemple être fondées en France sur l'utilisation d'unités de conseils mobiles qui permettent des améliorations immédiates par la fourniture de conseils individualisés fondés sur une évaluation des besoins en matière de formation de chaque entreprise. D'autres méthodes ont aussi fait la preuve de leur efficacité : la fourniture d'une formation par l'intermédiaire, ou au moins avec l'appui, d'associations d'entreprises ou d'exploitants ou de propriétaires forestiers utilisant les services d'entrepreneurs. Les certificats d'aptitude professionnelle pour les conducteurs de machine et les utilisateurs de tronçonneuses sont un autre exemple. Le système permet de faire participer le groupe cible à la conception et à la mise en oeuvre de la formation, établit des normes minimales de compétences uniformes et rend la formation plus attrayante parce que les connaissances acquises sont reconnues et sont utiles voire même nécessaires pour obtenir un emploi plus tard.

35. Pour la formation des conducteurs de machine, des simulateurs de machines de bûcheronnage utilisant les ordinateurs individuels ou des images virtuelles en interaction avec la cabine et les commandes d'une machine réelle sont aujourd'hui des outils d'enseignement efficaces. Ils sont encore plus utiles quand ils complètent une formation sur machine réelle.

36. Pour les propriétaires forestiers, l'application d'une méthode graduelle, commençant par la communication et s'achevant avec la formation de groupes de propriétaires ou d'associations locales mettant conjointement en oeuvre des projets comme l'exploitation et l'utilisation d'une forêt ou le développement du tourisme, a été une expérience encourageante. Des méthodes traditionnelles, comme les "cercles d'étude" qui existent dans le nord de l'Europe, continuent d'être utiles.

37. Quasiment toutes les méthodes qui ont fait leurs preuves ont ceci de commun qu'elles ont fait activement

participer tous les acteurs et qu'elles permettent d'établir un partenariat. Les méthodes donnent les meilleurs résultats quand le groupe cible est organisé en associations de propriétaires ou d'entrepreneurs forestiers, qui peuvent définir et exprimer les besoins, mobiliser un financement, canaliser la demande et participer aux services de formation et de vulgarisation.

38. Les problèmes d'environnement autres que ceux qui se posent au niveau de la sylviculture traditionnelle ne sont pas suffisamment traités dans les programmes de vulgarisation et de formation à l'intention des propriétaires ou des entrepreneurs forestiers. Leur éventail va de la protection de la diversité biologique et des ressources en eau à la certification des systèmes de gestion de l'environnement (ISO 14000, par exemple) et à la gestion durable des forêts. Parmi les autres thèmes négligés, on peut citer la commercialisation des produits et services sans rapport avec l'exploitation du bois, en particulier le tourisme et les loisirs. Les femmes propriétaires de forêts sont un groupe cible qui fait rarement l'objet d'un intérêt spécifique.

39. Le financement de la formation et de la vulgarisation à l'intention des groupes qui sont difficiles à atteindre est problématique dans tous les pays et constitue à lui seul l'une des principales raisons du faible taux de couverture des programmes. Du fait de la faible dimension des exploitations forestières et du manque de sécurité de l'emploi, il arrive souvent que les petits propriétaires et entrepreneurs forestiers non seulement ont de très faibles ressources, mais, ce qui est plus grave, ont très peu de chances de cueillir les fruits d'un investissement dans la formation. Il est donc indispensable que les pouvoirs publics ou l'industrie forestière contribuent à ce financement. Les arrangements financiers actuels sont souvent inadaptés aux besoins de la formation forestière.

40. De nombreuses initiatives ont vu le jour dans le secteur de la formation et de la vulgarisation forestières. Il s'agit de plus en plus d'entreprises menées conjointement par des institutions de plusieurs pays, mais chaque projet est conçu et exécuté séparément et l'échange d'informations _sans parler de la coordination ou de la coopération avec des activités similaires menées ailleurs_ est minime, voire inexistant. De plus, ces projets sont généralement sous-financés, d'où l'obligation de les adapter aux critères des bailleurs de fonds plutôt qu'aux besoins des groupes cibles.

Recommandations

A l'intention du Comité mixte

41. Il faudra trouver les moyens de mieux impliquer et faire participer les groupes cibles _qu'il s'agisse des petits propriétaires forestiers, des ouvriers, des entrepreneurs ou d'autres groupes_ aux séminaires.

42. L'échange de vues, d'idées et de données d'expérience sur le thème du séminaire devrait être encouragé et la diffusion de l'information améliorée. Le mécanisme de diffusion devrait permettre une mise à jour fréquente et un accès facile à l'information pour tous les pays d'Europe, et devrait être lié à la mise en place d'un réseau de centres d'information forestière en Europe. Ce réseau devrait fonctionner selon les principes proposés par le groupe de travail (voir l'annexe III).

43. Il faudrait identifier les petits propriétaires forestiers et définir ce que sont leurs intérêts, leurs connaissances, leurs qualifications et leurs besoins. Il faudrait financer et mener à bien cette tâche au niveau multinational dans plusieurs pays membres du Comité mixte, en agissant de manière concertée et en faisant des comparaisons entre les diverses situations.

44. Les thèmes qu'il faudra examiner lors des futurs séminaires ou que des équipes de spécialistes devront traiter

sont les suivants : formation et vulgarisation à l'intention des femmes dans le domaine forestier; évaluation des programmes de formation et de vulgarisation; et systèmes de gestion de l'environnement et de la sécurité en foresterie.

A l'intention des pays membres

45. Etant donné les risques élevés, nul ne devrait être autorisé à travailler dans le secteur forestier sans avoir donné la preuve qu'il a les compétences nécessaires. Les conditions minimales devraient être définies, éprouvées et certifiées au niveau national en consultation étroite avec toutes les parties concernées. Les prescriptions en matière de qualifications et de formation devraient être inscrites dans le cadre réglementaire du travail forestier et de l'enregistrement des entrepreneurs et sociétés travaillant dans la foresterie.

46. Il faudrait mettre en place des mécanismes, en matière de financement notamment, permettant aux groupes cibles d'avoir accès à la formation et de prendre part à sa conception et à sa fourniture. Les femmes propriétaires forestières devraient être reconnues et traitées comme un groupe cible distinct ayant des besoins particuliers. Les efforts d'organisation devraient être encouragés et appuyés, en particulier dans le cas des associations d'entrepreneurs. Les associations nationales d'entrepreneurs devraient être reliées entre elles par un réseau européen d'entrepreneurs forestiers.

47. La formation et la vulgarisation devraient être incorporées à tous les niveaux des programmes d'enseignement et de formation professionnelle dans le secteur forestier. Pour les exploitants, il faudra inclure des sujets et des méthodes des sciences sociales utiles pour une communication efficace, l'évaluation des besoins et la participation.

48. Afin de rendre la formation efficace, il faudrait tout mettre en oeuvre pour que ceux qui suivent une formation puissent, quand ils retrouvent leur entreprise, transformer en compétences les connaissances qu'ils auront acquises.

49. Les constructeurs de machines de bûcheronnage devraient adopter des normes communes en matière de dispositifs de commande afin de rendre la formation plus pertinente et plus économique.

A l'intention des organismes de recherche et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières

50. Il faudrait mettre au point des méthodes permettant d'évaluer de façon précise la motivation des stagiaires et les possibilités de formation des conducteurs de machines de bûcheronnage.

51. Les méthodes d'évaluation de la formation devraient être adaptées et affinées afin de donner des indications plus précises sur la manière dont les systèmes de formation devront être modifiés en vue d'une meilleure efficacité. Cette tâche devrait être réalisée en coopération avec l'unité 6.15.00 (enseignement et formation continue en foresterie) de l'Union internationale des instituts de recherches forestières.

52. Les auxiliaires et les outils d'autoformation et d'apprentissage à distance devraient être perfectionnés et adaptés aux différents groupes cibles ainsi qu'aux conditions locales. On mettra à disposition des modèles de simulation permettant la formation à la conduite de machines produites par des constructeurs différents.

Questions diverses (point 10)

53. Deux journées complètes de visites d'études ont permis aux participants de mieux comprendre les systèmes de gestion de l'environnement dans les entreprises forestières et les incidences sur la formation; le fonctionnement d'une unité mobile de conseil pour les entrepreneurs; la façon dont la sécurité et l'hygiène du travail peuvent être intégrées

dans la formation; et l'approche adoptée en matière de vulgarisation pour les petits propriétaires forestiers en Provence. De brefs rapports sur les visites effectuées figurent dans l'annexe I.

54. Au nom des participants au Séminaire, M. Luloff a remercié les organisateurs locaux de la qualité de leurs préparatifs, du riche programme qu'ils avaient élaboré et de leur généreuse hospitalité.

Adoption du rapport (point 11)

55. Le séminaire a adopté les conclusions et recommandations sur la base d'un projet établi par le secrétariat avec certaines modifications qui ont été intégrées dans le présent document. Le séminaire a aussi décidé d'adopter le rapport, étant entendu que le secrétariat serait avisé dans les dix jours de toutes corrections à apporter au projet. Les demandes de modifications reçues ont été prises en compte dans le présent document.

Annexe I

Visites d'études

I. Mardi 21 avril

La visite a eu lieu dans le district de Vars, région montagneuse qui comprend l'un des plus hauts massifs forestiers de France. Les forêts y résultent essentiellement de l'établissement spontané d'arbres _ toléré plutôt que voulu par les propriétaires fonciers _ sur des terres agricoles abandonnées. On y trouve surtout le pin d'Alep (*pinus halepensis*), espèce pionnière particulièrement efficace, et le chêne pubescent (*quercus pubescens*). Les peuplements sont surtout à faible volume, donnent du bois de qualité relativement médiocre et sont essentiellement utilisés pour la fabrication de pâte à papier et le chauffage. Les parcelles sont très morcelées et sont, dans de nombreux cas, la propriété de personnes qui sont parties vers des zones urbaines ou dont on ne connaît pas l'identité.

La visite le matin a porté sur la façon dont les ressources sont mobilisées dans ce contexte et au système de gestion de l'environnement établi par les filiales d'achat de Forestières La Rochette, entreprise qui produit de la pâte à papier et du papier et exploite deux usines à pâte dans le sud de la France. L'entreprise extrait environ 80 000 m³ de bois par an alors que l'accroissement annuel est de 150 000 m³. Le bois est coupé pour près de la moitié sur des sites d'une altitude supérieure à 900 m et sur des pentes dépassant 30 %.

Dans le cadre d'un programme forestier national appelé "compétitivité plus", une association locale de propriétaires forestiers privés a commencé à contacter les propriétaires forestiers afin de mobiliser les ressources en bois et de faire en sorte que les forêts soient exploitées. Les propriétaires n'ont généralement pas d'expérience préalable de l'abattage des arbres et sont souvent au départ opposés à une telle opération. Cette attitude négative peut être modifiée grâce à des activités de vulgarisation suivies par un regroupement des propriétaires de parcelles adjacentes pour entreprendre des activités sylvicoles et mettre le bois en vente. Les propriétaires adoptent un code de conduite et l'association fournit une assistance technique. Sur le site visité, dix propriétaires avaient conjointement lancé un appel d'offres concernant 2 000 m³ de pin et 1 000 stères de feuillu; ce bois avait été acheté par une filiale de Forestières La Rochette.

Le système de gestion de l'environnement est présenté en détail dans un document présenté par M. Vieban. Une démonstration a été faite sur l'application du système à un site particulier. Trois types de récoltes avaient été choisis avec les propriétaires forestiers : coupes claires pour le chêne et le pin; enlèvement de tous les pins en laissant les chênes; coupes sélectives pour laisser les meilleurs pins et les meilleurs chênes. Les prix obtenus pour le matériel sur pied ont été de 47 FF/t pour le pin (on notera qu'un m³ de pin d'Alep pèse une tonne) et 50 FF/stère pour le chêne. Le coût de coupe et de traitement était de 80 FF/t pour le pin et de 100 FF/st pour le chêne et les coûts de débardage de 50 FF/t pour le pin et 25 FF/st pour le chêne. Le transport jusqu'à l'usine, y compris le chargement, coûtait 90 FF/t pour le pin.

Une étude d'impact sur l'environnement avait été réalisée et aucun risque particulier pour la biodiversité n'avait été détecté parce que le site n'était pas dans une zone protégée. Il abritait cependant des espèces rares et protégées comme les chauves_souris. Des mesures avaient donc été prises pour leur assurer un habitat et protéger la biodiversité "ordinaire", par exemple en laissant délibérément de grands arbres morts sur pied et au sol. Une préoccupation majeure sur ce site était l'impact sur le paysage à une certaine distance parce que les coupes claires étaient visibles d'un village situé sur l'autre côté de la vallée. On pouvait facilement éviter cet effet en laissant un "rideau" d'arbres pour masquer la coupe claire. Sur le plan de l'exploitation, le problème le plus important qui avait été détecté était celui de fuites d'huile sur la débardeuse.

Environ 10 % de l'ensemble des sites exploités par la compagnie font l'objet d'un contrôle officiel effectué à l'aide de ce système et on compte environ 130 contrôles par an. Sur le site qui a été visité, le respect global des règles a été évalué à 79 %. Un contrôle dure environ deux heures et coûte entre 700 et 1 000 FF.

Le fonctionnement de la cellule conseil mobile a été examiné dans l'après_midi. La cellule est décrite dans le document de M. Grulois. La cellule a présenté les conclusions de l'étude qu'elle avait réalisée sur le site même où était appliqué le système de gestion de l'environnement. Un objectif était de définir les temps standard pour les opérations récurrentes dans d'importants types de peuplement afin de les utiliser comme base d'estimation des coûts et des prix pour les appels d'offres. Les entrepreneurs avaient souvent des difficultés pour calculer des coûts réalistes. La productivité pour l'abattage des pins a été jugée assez élevée, le bûcheron passant 80 % de son temps à des activités productives. Ceci se traduisait pas 2,4 m³ par heure de travail productif ou 2 m³ par heure de travail au sens large. Les taux correspondants pour le bois de chauffage étaient de 1,2 et 0,9 m³ respectivement.

Parallèlement à l'étude des opérations et des temps requis, le groupe utilisait aussi une liste de vérification pour l'évaluation des compétences qui servait de base pour établir des recommandations ciblées sur les besoins de formation. Dans le cas de l'équipe observée, l'opérateur de tronçonneuse était qualifié techniquement, mais avait besoin d'une formation en calcul des coûts tandis que l'opérateur de la débardeuse avait besoin d'une formation en hydraulique. Parmi les formations complémentaires jugées nécessaires figuraient une formation en comptabilité pour l'épouse de l'entrepreneur qui gérait effectivement l'entreprise et une formation des techniciens qui balisaient les sites mais connaissaient peu les opérations qui devaient suivre.

Lors d'une discussion sur le mode de calcul des salaires, il a été expliqué qu'une tentative faite pour baser les salaires sur le temps de travail avait échoué et que les "opérateurs voulaient être payés à la pièce". On n'avait pas constaté d'effet de la gestion de l'environnement sur la production et la rémunération à la pièce. Il fallait davantage s'attendre à des coûts supplémentaires dus aux préparatifs et à la planification. Lorsque les coûts environnementaux étaient importants, ils étaient pris en compte dans l'offre qui était faite au propriétaire. Dans certains cas, cela pouvait signifier que le peuplement ne pouvait pas être acheté ou que les propriétaires forestiers s'en désintéressaient parce que les prix de vente devenaient trop faibles.

II. Mardi 23 avril

Le matin, le Centre forestier de La Bastide a présenté son système de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Le système est fondé sur la conviction que le risque zéro n'existe pas mais qu'on peut réduire le risque au minimum en veillant à ce que les règlements soient connus et respectés; en créant un environnement sûr; et en s'attachant à se comporter de manière sûre. Toute les activités de formation touchant la forêt avaient été analysées sur le plan des risques et de l'origine des risques et avaient été notées de 1 à 4, 1 représentant le risque minimal et 4 le risque maximal. Des mesures avaient alors été adoptées pour abaisser au niveau minimal le risque correspondant à chaque type d'opération. Dans le cas de l'abattage par exemple, le risque de l'abattage directionnel avait été jugé important et le risque que les travailleurs prennent des positions nuisibles à leur santé a été jugé très élevé. Afin de ramener le risque au minimum, le Centre a veillé à ce que les stagiaires aient des niveaux de compétence suffisants, qu'un ordre d'abattage approprié soit établi et respecté et qu'une technique correcte soit employée. Pour prévenir les problèmes de dos, on faisait faire aux stagiaires des exercices sur un circuit de formation spécialement conçu au Centre et on leur apprenait à adopter les positions correctes.

L'après_midi a été consacré au système de vulgarisation conçu à l'intention des petites propriétaires forestiers. Pour la visite, deux types d'activités de vulgarisation ont été simulés près de la ville de Manosque. Rien que dans ce district, on compte environ 6000 propriétaires forestiers ayant plus de 4ha par exploitation. La première activité

simulée était une journée sur le terrain organisée par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Des journées sur le terrain sont organisées régulièrement sur des thèmes jugés intéressants par les agents locaux de vulgarisation. Des invitations personnalisées sont envoyées aux propriétaires et aux maires de la région et d'autres institutions sont aussi utilisées pour produire un effet multiplicateur et toucher ainsi un public plus large. La rencontre qui a lieu pendant la journée sert de base pour le suivi consistant en conseils donnés à titre individuel. Chaque journée sur le terrain porte sur une question particulière.

Le thème de la visite était le suivant : faudrait-il gérer les taillis de chênes pubescents (*quercus pubescens*) ? Sur trois parcelles de démonstration, trois options ont été présentées, à savoir la non_intervention, l'éclaircie sélective et la coupe claire; l'agent local a examiné les avantages et les inconvénients de chacune d'elles avec les participants. Parmi les facteurs pris en compte figuraient les préoccupations environnementales, la sylviculture, les dangers tels que les feux de forêt, les utilisations de la forêt à des fins autres que la production de bois, la chasse par exemple, et les profits. L'expérience en matière de gestion et de régénération des peuplements de chênes pubescents était encore limitée. Sur la plupart des sites, la régénération naturelle à partir de graines ne fonctionnait pas sur la plupart des sites. Les premières données ont été recueillies sur les aspects économiques de l'éclaircie et de la coupe claire. Dans le cas de l'éclaircie réalisée pour arriver à un peuplement restant de 600 à 800 arbres/ha, les profits nets pour les arbres sur pied étaient d'environ 5 000 FF/ha avec enlèvement d'environ 110 st de bois de chauffage/ha. La coupe claire permettait d'obtenir environ 280 st/ha pour un prix unitaire légèrement plus élevé.

Le deuxième type d'activité de vulgarisation était organisé par FO.GE.FOR (Formation et gestion forestières), organisation à but non lucratif. L'objectif de la journée était de transmettre aux propriétaires forestiers des connaissances et des compétences de base qui leur permettent d'entreprendre certaines tâches de gestion eux_mêmes ou qui les encouragent à demander conseil. Le thème de la journée était l'exploitation des forêts de pins et de chênes, l'accent étant mis sur la gestion des taillis et leur transformation éventuelle en un mélange de taillis et de futaies ou leur transformation complète en futaies. Le matin de la journée de vulgarisation comprend des exposés et des discussions souvent organisés dans un restaurant local, tandis que des exercices pratiques ont lieu l'après_midi. Pour la visite d'études, une démonstration a été faite sur le marquage des arbres pour le peuplement restant en taillis. Les participants ont travaillé par groupes de trois pour choisir des troncs, simplement en respectant une distance approximative de quatre pas, c'est_à_dire 3,5 à 4 m, tout autour d'un arbre à conserver. La densité après éclaircie était de 600 à 800 arbres/ha. L'effet de telles manifestations était difficile à évaluer. Environ 5 % des participants demandent généralement une visite de suivi, parfois jusqu'à un an après le stage. On a cependant constaté que les propriétaires forestiers qui ne participaient jamais aux stages adoptaient les modèles encouragés en imitant leurs voisins qui avaient reçu une formation.

Annexe II

Démonstrations de matériels d'enseignement

M. Petit, du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, a présenté un CD-ROM qui contenait une base de données conçue pour les propriétaires forestiers. Elle comprenait des renseignements techniques, un inventaire complet des législations pertinentes et les adresses d'institutions et sources de conseils. Une recherche pouvait être effectuée sur l'ensemble du CD-ROM et on pouvait y stocker plus de 100 000 pages de texte. Les types d'informations qu'il contenait et les fonctions recherche ont été présentés par projection sur un écran. L'un des principaux avantages du CD-ROM était que toutes les informations figuraient sur un seul support, toutes les informations, qu'il était plus facile à reproduire et beaucoup plus facile à actualiser. Il serait en principe possible de mettre les mêmes informations sur Internet, mais le CRPF n'avait pas pour l'heure de serveur ayant la capacité requise.

La deuxième démonstration concernait un simulateur de machine de bûcheronnage mis au point au Centre de formation forestière de Velet, en Bourgogne, en coopération avec l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) de Cluny. La cabine et les commandes d'une vraie machine étaient utilisées interactivement avec son et images virtuelles projetées sur un écran de 2,5 sur 1,9 m. Le prototype faisait 5 m de haut et pesait plusieurs tonnes. La démonstration reposait donc sur des vidéoclips. La cabine reproduisait toutes les inclinaisons, tous les chocs et tous les mouvements dus au terrain et au soulèvement des arbres. Il était utilisé pour la formation effective des conducteurs depuis 1997 et on considérait qu'il s'agissait de la meilleure simulation d'exploitation en situation réelle disponible pour l'heure.

Annexe III **Résumé des travaux des groupes**

Groupe 1 : L'établissement d'un réseau international de centres de formation forestière
(Rapporteur : M. D. Salvignol)

1. Décision et base sur laquelle elle est prise

Le groupe décide de créer un réseau international de centres de formation forestière. Cette décision résulte de la volonté des membres du groupe présents au séminaire ainsi que des manifestations d'intérêt reçues par un certain nombre de centres de formation qui n'étaient pas en mesure de participer au séminaire.

2. Les objectifs du réseau - Le réseau facilitera :

- L'échange de renseignements entre centres de formation;
- Les rencontres entre directeurs et instructeurs pour échanger des données d'expérience. Ces rencontres doivent être organisées par roulement en fonction des points suscitant un intérêt;
- Les échanges de stagiaires;
- Des partenariats spécifiques, éventuellement avec financement par le biais de l'Union européenne.

Le groupe décide d'atteindre rapidement un premier objectif : permettre aux centres de formation de se connaître les uns les autres.

3. Permettre aux centres de formation de se connaître les uns les autres

Le principe étant que le réseau n'existera qu'avec l'appui de ses membres, il est décidé, pour permettre un démarrage rapide, de lancer l'opération avec trois centres de formation situés dans trois pays différents, l'Allemagne, le Danemark et la France, et d'utiliser Internet.

La première tâche du groupe de travail sera de créer une page d'information interactive sur Internet à l'intention des centres qui souhaitent se joindre au réseau. Tous les centres seront invités à accéder à Internet pour rédiger la page. Cette base de données pourra être consultée par le Web. Ceci permettra aux centres de mieux se connaître les uns les autres et d'établir des liens de communication entre eux. Les centres qui ont déjà des sites Web seront invités à établir des liens hyper textes qui permettront de passer aux sites d'autres centres de formation.

Groupe 2 : Atteindre les propriétaires forestiers privés (Rapporteur : M. A. Luloff)

Le groupe a répondu comme suit aux trois questions qui lui avaient été soumises :

1. Que savons-nous des petites propriétaires forestiers ?

La base de connaissances sur ce groupe de personnes est de fait très limitée. Souvent, tout ce que l'on sait est que le groupe cible est très hétérogène. Une grande partie des informations et par conséquent des activités de vulgarisation sont fondées sur des mythes et des anecdotes plutôt que sur des données d'expérience. Les différences dans la taille des exploitations jouent un rôle important mais la taille n'est nullement le seul critère à utiliser pour classer les petits propriétaires forestiers en groupes plus homogènes aux fins de la vulgarisation. Le fait que le propriétaire soit un homme ou une femme est l'une des variables que l'on juge rarement dignes d'intérêt.

2. De quelles informations avons-nous besoin ?

L'objectif ultime de tout recueil d'information devrait être de permettre aux vulgarisateurs d'aider les propriétaires à tirer ce qu'ils veulent de leurs forêts. On a estimé que les associations de propriétaires forestiers n'étaient considérées que de manière limitée et parfois faussée représentatives des petits propriétaires forestiers parce qu'elles tendaient à axer leurs efforts sur les aspects économiques et incluaient rarement des propriétaires habitant en ville. Il est nécessaire d'élargir la perspective des associations traditionnelles de propriétaires et le contenu et les méthodes de vulgarisation en général. Pour mieux comprendre ce dont on a besoin en matière d'informations et la meilleure méthode à suivre pour en obtenir, il faudrait réaliser des études nationales intersectorielles pouvant donner lieu à des comparaisons dans un certain nombre de pays membres du Comité mixte.

3. Quels sont les moyens de communication efficaces ?

Il faut une communication à double sens et pas des services de vulgarisation diffusant seulement des messages préfabriqués aux propriétaires forestiers. Des méthodes de vulgarisation traditionnelles individuelles sont trop onéreuses. Les méthodes telles que les cercles d'étude couramment utilisées dans le nord de l'Europe sont toujours jugées efficaces et utiles. Il est important que toutes les institutions qui contactent les propriétaires forestiers le fassent de manière coordonnée avec un message cohérent.

Enfin, le groupe a examiné un certain nombre de questions qui restaient souvent sans réponse, et les idées sur les rôles des divers acteurs en matière de vulgarisation n'étant pas très claires: qu'attendent les forestiers des propriétaires et vice-versa? Qu'attendent les propriétaires les uns des autres? Qui est le client en matière de vulgarisation? Comment établir un équilibre entre la préférence des forestiers pour la production de bois et d'autres valeurs que de nombreux propriétaires jugent plus importantes? Le groupe a considéré que dans de nombreux cas les vulgarisateurs ne savaient peut-être pas quoi faire parce que les propriétaires quant à eux ne savaient pas ce qu'ils voulaient.

Groupe 3 - Formation des exploitants forestiers (rapporteur : Mme D. Wästerlund_Staal)

1. Comment déterminons-nous ce que veulent les entrepreneurs ?

Le groupe a jugé que le premier pas devait être l'établissement d'un contact direct avec les entrepreneurs et que le moyen le plus rapide pour ce faire était de passer par les organisations d'entrepreneurs. Un autre bon moyen de veiller à ce que la formation corresponde aux besoins effectifs consiste à aider les entrepreneurs à élaborer leur propre formation. Pour que la formation soit ciblée et utile, il devrait y avoir des normes de compétence et de performance qui seraient reconnues et appliquées.

2. Quels sont les moyens les plus efficaces de renforcer les capacités des entrepreneurs ?

La formation sur site devrait être privilégiée chaque fois que possible. Autre condition préalable, il faudrait des instructeurs bien formés qui non seulement maîtrisent les questions techniques mais sont aussi capables de penser comme un entrepreneur. Pour éviter qu'une grande partie des efforts de formation soient vains, il est essentiel qu'il y ait une bonne communication entre l'industrie et les entrepreneurs. Lorsque le taux de renouvellement est élevé parmi les entrepreneurs et leurs ouvriers, une grande partie de la formation est perdue peu de temps après avoir été dispensée.

3. Comment la formation des entrepreneurs devrait-elle être financée ?

Les sources directes de financement sont les utilisateurs finaux des services des entrepreneurs et notamment les industries de traitement qui doivent apporter une contribution majeure, les entrepreneurs eux-mêmes et les fonds nationaux et internationaux de formation. Pour faciliter l'accès à ces fonds, il est important que les entrepreneurs soient organisés à l'échelle nationale et soient constitués en un réseau européen.

De manière indirecte, la formation pourrait être financée par le biais de contrats à long terme et de réductions des primes d'assurance. Ce sont là deux moyens de faire en sorte que les investissements dans la formation soient amortis et puissent être récupérés. A cet égard, un certain nombre de préoccupations importantes ont été exprimées. Les contrats à court terme et la faiblesse des prix rendent très instables les entreprises et l'industrie. Il existe un sentiment que ceux qui font appel aux entrepreneurs, c'est-à-dire les propriétaires forestiers et les industries forestières, n'assument pas suffisamment de responsabilités pour ce qui est de développer le professionnalisme des exploitants. D'autre part il est aussi nécessaire que les entrepreneurs acquièrent davantage le sens des affaires et comprennent mieux les aspects économiques de leurs entreprises.